

Les transporteurs s'engagent à réduire leurs émissions de CO₂



Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, Michel Delpuech, préfet de la région Picardie, préfet de la Somme, Claude Gewerc, président du conseil régional de Picardie, et Christian Fabry, directeur de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), signent avec les représentants des entreprises de transport routier de marchandises l'engagement régional pour la réduction des émissions de CO₂ dans les transports routiers.

Les signataires du présent engagement sont :

- Le Préfet de région Picardie, délégué de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour son action en Picardie
- le Président du Conseil régional de Picardie
- le Directeur de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) de Picardie
- le Président de la Fédération nationale des transporteurs routiers (FNTR)
- le Président de l'Union nationale des organisations syndicales des transporteurs routiers automobiles (UNOSTRA)
- le Président de la Fédération des entreprises de transport et de logistique de France (TLF)
- le Président de la Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV)
- le Président de la Chambre syndicale du déménagement
- le Président de l'Association pour le développement de la formation dans les transports (AFT)
- le Président de l'organisme de développement de la formation professionnelle Transports et Logistiques, PROMOTRANS

Tous ces partenaires s'engagent à travailler conjointement et en collaboration active dans le but de réduire la consommation de carburant et les émissions de CO₂ dans le secteur des transports routiers.

Objectif CO₂ : agir efficacement et durablement

La signature de cet engagement régional marque ainsi le déploiement régional de la démarche "Objectif CO₂ - Les transporteurs s'engagent". Ouverte à toutes les entreprises de transport routier de marchandises, elle leur offre la possibilité de s'engager au travers d'une charte individuelle, pour une période de 3 ans, sur un plan d'actions concrètes et personnalisées visant à réduire leurs émissions de dioxyde de carbone (CO₂).

Cette démarche volontaire et volontariste, dont l'objectif est d'améliorer les performances environnementales des entreprises concernées, s'inscrit dans une stratégie globale de lutte contre le changement climatique et répond à l'objectif du Grenelle de l'environnement de diminuer de 20 % les émissions de CO₂ d'ici à 2020.

Ce dispositif a été élaboré au niveau national par le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM) et par l'ADEME, en concertation avec les organisations professionnelles de transporteurs.

Les services de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie (DREAL), les directions régionales de l'ADEME et les associations des organismes professionnels et de formation proposent leur soutien et leur expertise dans la mise en œuvre de la démarche auprès des entreprises volontaires. Des outils méthodologiques sont également disponibles pour faciliter cette démarche exemplaire. Les entreprises volontaires doivent au moins réaliser une action pour chacun des axes d'intervention suivants : les véhicules, les carburants, les conducteurs et l'organisation des transports.

Des entreprises picardes s'engagent

En Picardie, "Objectif CO₂ - Les transporteurs s'engagent" est déjà décliné depuis septembre 2009. Deux entreprises - CAILLE Logistique et Transports PREVOTE SAS - ont en effet déjà signé cette charte avec l'ADEME et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

16 autres entreprises picardes vont à leur tour s'engager ce lundi 14 juin dans cette démarche innovante et signer une charte individuelle.

Les plans d'actions envisagés par les entreprises signataires se traduiront par la mise en place d'initiatives innovantes et concrètes : bridage des moteurs pour réduire la vitesse maximale des véhicules, formations des chauffeurs à l'éco-conduite, utilisation de logiciels de suivi de consommation de gasoil, mise en place de challenges pour améliorer les résultats liés à la consommation par équipe et par conducteur, diffusion d'un guide de bonne pratique dans l'entreprise reprenant l'ensemble de la démarche, équipement des véhicules de boîtes robotisées et de pneumatiques économiques permettant de réduire les consommations de carburant, organisation et contrôle des trajets à l'aide de logiciels de géo-localisation...

L'engagement en Picardie représente ainsi plus de 1 300 poids-lourds et 1 400 conducteurs et permettra d'éviter l'émission d'au moins 4 500 tonnes de CO₂ et la consommation de plus de 1,7 millions de litres de gasoil.

Ces entreprises picardes signataires sont :

Akacia ; Bernardi Logistique ; BP Trans ; Brunelle Transports ; BTL Transports ; Houtch Transports ; Melatra NV ; Optivrac SARL ; Stas Transports ; Transport Lucas Europe ; Transports Delmotte ; Transports Du Bacque ; Transport Lamory ; Transports Somotra ; VRAC Tps Delmotte ; Transports Choquet.